



Bulletin trimestriel
de l'asbl Lasne Nature
Banque : BE31 0012 3262 3355
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B1380 Lasne
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Chemins communaux en péril

Il faut bien le reconnaître, l'état de pas mal de chemins communaux n'est pas acceptable, et plus désespérant encore, nous n'entendons pas parler de projet de rénovation.

Ce qu'on appelait autrefois des chemins de terre étaient historiquement utilisés exclusivement par des agriculteurs pour se rendre sur les parcelles agricoles exploitées. Petit à petit, ces chemins sont devenus des lieux de promenade et de loisir, fréquentés par une population beaucoup plus diversifiée. Aujourd'hui, en plus des fonctions agricoles et de loisir, les chemins ont une fonction supplémentaire, celle du développement de la mobilité douce. Les chemins sont devenus des voiries à vocation multiple dont nos autorités doivent prendre conscience.

Lasne n'est pas un exemple en la matière. Les chemins « agricoles » sont bien souvent en mauvais état, avec une succession de trous (remplis d'eau en période de pluie) qui ne font que s'agrandir au cours du temps. Bien sûr, les services communaux procèdent à des comblements occasionnels par-ci par-là, mais ceux-ci s'avèrent rapidement inutiles et à refaire.

Quand verra-t-on la mise en place d'une réelle politique d'aménagement de notre réseau de mobilité douce ? Quand va-t-on enfin se rendre compte que ce patrimoine vicinal mérite une rénovation pour répondre aux besoins d'une mobilité en évolution ? Ces

chemins sont une opportunité pour développer un réseau de voies de communication en mode « doux » qui sera partagé par les véhicules agricoles, les vélos, les cavaliers et les piétons.

Les utilisateurs historiques de nos chemins, les agriculteurs, méritent des voiries adaptées aux nécessités actuelles en matière agricole : charge au sol des véhicules, largeur et longueur des charrois, stabilité des convois agricoles. Les usagers en mode doux doivent pouvoir se déplacer avec facilité, sécurité et confort sur ces voiries. Enfin, les promeneurs en tous genres (piétons, cyclistes, cavaliers) peuvent aussi bénéficier d'une infrastructure correcte, agréable et sécurisée.

Notre commune doit développer ses voiries afin d'y accueillir une plus grande diversité d'usagers. Le réseau de mobilité douce doit être distinct de celui de l'automobile. Notre patrimoine de chemins « agricoles » est une réponse toute trouvée.

Mesdames, Messieurs nos dirigeants, le monde change, les besoins évoluent, merci d'en tenir compte dans la gestion de notre patrimoine et notre cadre de vie. En matière de voiries, prévoyez une solide enveloppe pour pallier aux années de « laisser aller » sur nos chemins.

Willy Calleeuw

Nos agriculteurs dans le collimateur



Nous avons donné la parole à nos agriculteurs, afin que les habitants de notre commune comprennent mieux le fonctionnement d'une exploitation agricole actuelle. Voici ce que nous avons retenu de ce premier entretien. (à lire page 2)

Danger pour le patrimoine SNCV lasnois



Il ne reste que quelques rares vestiges de l'histoire du tram vicinal qui a traversé notre commune de 1898 à 1964... (à lire page 2)

Plus propres nos rivières ?



Une mise à jour de la liste des « points noirs » vient d'être publiée par le Contrat de rivière Dyle-Gette. (à lire page 3)





Nos agriculteurs dans le collimateur

Nous avons publié dans la rubrique « Miel ou Vinaigre » de notre dernier bulletin n° 104 de décembre 2015, quelques sujets qui concernaient le monde agricole. Il n'en fallait pas plus pour que certains réagissent. Nous leur avons donc donné la parole, afin que les habitants de notre commune comprennent mieux le fonctionnement d'une exploitation agricole actuelle. Voici ce que nous avons retenu.



Le sujet qui fâche est l'emploi des pesticides de tous poils (herbicides, fongicides, insecticides...). « Si on pouvait se passer de ces saloperies, on le ferait ». « Il faut quand même dire qu'on en emploie aujourd'hui de moins en moins ». « Les agriculteurs font ce qu'ils peuvent... », autrement dit, sans le traitement de certaines cultures, leurs récoltes seraient menacées de déclassement par une réglementation en vigueur stricte. L'exemple cité est celui d'une céréale livrée avec des traces de

mycotoxine ou de charbon, et qui est déclassée par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire). Ce déclassement génère une perte directe de revenu pour l'agriculteur.

L'engin qui fait peur est le pulvérisateur, vous savez cette machine qui déploie ses grands bras pour épandre un nuage de « produit » sur le champ. Sachez que le « produit » en question n'est pas toujours un « tueur ». La pulvérisation est aussi une technique d'épandage d'engrais, de composés minéraux, ou encore de traitement du sol avec un produit activateur. Le pulvérisateur est aussi utilisé en agriculture biologique pour le traitement des cultures ou du sol.

Sachez également que ces machines sont soumises à un contrôle technique tous les trois ans, de façon à garantir leur bon fonctionnement. L'agriculteur a tout intérêt à ce que le produit épandu le soit à la dose voulue et de la façon la plus homogène possible.

Les agriculteurs savent que le moment de la journée choisi pour procéder à l'épandage est critique : la grosseur des gouttes produites, l'humidité de l'air, la présence ou non de vent sont des facteurs avec lesquels ils doivent composer. Une mauvaise appréciation de ceux-ci peut provoquer des dérives du produit épandu en dehors de la parcelle en traitement.

Actuellement, la législation fédérale et régionale est minimaliste en matière d'emploi de produits phytosanitaires et de voisinage (présence d'habitation, de personnes à risque...). Dès lors certains agriculteurs conscients du danger que peut causer le produit utilisé, prennent un maximum de précautions pour ne pas provoquer de désagréments aux riverains des parcelles traitées, ou encore aux passants longeant ces parcelles.

L'usage des produits phytosanitaires est aujourd'hui un souci pour les citoyens comme pour les agriculteurs. Ces derniers sont encore contraints d'en utiliser sous peine de ne pouvoir récolter le fruit de leur travail. Mais on ressent chez eux, en les écoutant, une volonté de pouvoir un jour s'en passer, pour retrouver une agriculture plus propre.

Willy Calleeuw

Lasne Nature se mobilise pour préserver notre environnement.

Nous avons besoin de votre soutien.

Si vous ne l'êtes pas encore, devenez membre en versant votre cotisation (10 € minimum par an) au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.

Danger pour le patrimoine SNCV lasnois

Il ne reste que quelques rares vestiges de l'histoire du tram vicinal qui a traversé notre commune de 1898 à 1964 : la gare de Maransart-Aywières et la gare de Lasne avec ses remises (ancien dépôt). Ces bâtiments font l'objet de récentes spéculations qui ont suscité une réelle inquiétude chez plusieurs lasnois.



Lasne Nature a interrogé le Collège sur ses intentions quant à l'avenir de ce patrimoine, et nous venons de recevoir la réponse que nous publions ci-dessous.

« Le Collège communal, a pris acte en séance du 18 janvier, de votre courriel du 10 décembre 2015 dont il vous remercie. Conscient et attentif à vos préoccupations, celui-ci souhaite vous assurer de toute l'attention qu'il porte à la préservation, aux moyens de protection et à l'éventuelle la mise en valeur des éléments patrimoniaux présents sur la commune.

Des tractations sont actuellement menées avec le promoteur du projet immobilier du centre de Lasne englobant l'ancienne gare SNCV, en vue que celle-ci soit maintenue et mise en valeur ainsi qu'une partie de l'ancien dépôt et que ceux-ci nous soient remis en vue d'une affectation publique.

Pour ce qui concerne l'ancienne gare vicinale de Maransart, le Collège est également soucieux du devenir du bâtiment et de son caractère patrimonial local qu'il souhaiterait pouvoir préserver et mettre en valeur.

Nous évaluons actuellement les moyens permettant de rencontrer ce but, l'acquisition ou le classement étant des possibilités à envisager parmi d'autres.

Pour que le Collège communal puisse prendre des décisions en toute connaissance de cause en aval d'une éventuelle soumission à l'approbation du Conseil communal ; une estimation de la valeur dudit bâtiment et de son terrain est en cours auprès du Comité d'acquisition duquel nous dépendons, ainsi qu'une première évaluation en interne du prix des travaux de réhabilitation.

Il est bien entendu évident que notre réflexion doit s'accorder à ce que l'utilité publique soit renforcée dans notre projet. Espérant ainsi avoir répondu au mieux à vos interrogations,... »

Le maintien et la mise en valeur de ce patrimoine ne sont donc pas encore assurés à l'heure actuelle. Nous vous invitons à une vigilance toute particulière dans ce domaine et à vous manifester si la valorisation de ce brin d'histoire locale vous interpelle.

Willy Calleeuw

AU SOMMAIRE

Chemins communaux en péril	1
Nos agriculteurs dans le collimateur	2
Danger pour le patrimoine SNCV lasnois	2
Accord de Paris sur le climat : passer de la promesse à l'action	3
Plus propres nos rivières ?	3
Grand succès de la soirée consacrée à la permaculture !	4
Nouvelles de nos Réserves	4
L'avis de nos lecteurs	4
La lutte contre les «mauvaises herbes»	5
Rapport succinct de l'AG du 26 novembre 2015	6-7
La croissance des végétaux	7
Les sentiers de Lasne (15)	8
Nos promenades	8
Regardons nos batraciens	9
Miel ou vinaigre	9
La boutique de Lasne Nature	10
Agenda, téléphones, fax, e-mail	11
Mots croisés	11
La nature de mars à mai	12

Accord de Paris sur le climat : passer de la promesse à l'action

En tant que citoyen, nous avons suivi la progression des travaux de la Conférence des Nations-Unies sur le Climat, la « COP 21 » (1) qui s'est tenue à Paris en décembre 2015.

Les résultats ont été qualifiés d'« accord historique » par les uns, de « promesses en l'air » par les autres. Il y a sans doute du vrai dans les deux opinions...

Cela fait trente ans que les scientifiques envoient des signaux aux politiques. Et c'est depuis 1995 que les pays participant à la Convention Cadre des Nations-Unies sur le changement climatique se réunissent tous les ans. En décembre 1997, lors de la « COP 3 », ils signent le Protocole de Kyoto, accord international visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables du réchauffement de la planète. On aurait donc pu croire que le problème était réglé.

Non seulement le Protocole de Kyoto ne fut jamais ratifié par certains pays participants, mais les engagements étaient loin d'être suffisants pour freiner le réchauffement global !

En 2009, la « COP 15 » à Copenhague a échoué à définir des objectifs quantitatifs contraignants permettant de remplacer le Protocole de Kyoto.



L'accord de Paris sera-t-il différent ?

Voyons d'abord les éléments positifs. Le texte signé par 196 pays reconnaît que la crise climatique doit être réglée, qu'il s'agit d'une menace mondiale contre laquelle il est essentiel de se mobiliser.

Les Nations ont admis que seul le maintien du réchauffement en dessous de +2 °C (et même de +1,5 °C) permettra d'éviter le chaos climatique. Cet objectif ambitieux démontre une volonté de solidarité avec les pays plus vulnérables à la montée des océans. L'accord lance aussi un signal aux industries du pétrole, du gaz et du charbon : l'abandon des combustibles fossiles est devenu inévitable.

Il faut malheureusement souligner aussi certains éléments négatifs.

L'accord de Paris risque d'être torpillé comme le fut le Protocole de Kyoto. Alors qu'il entrera en vigueur à partir de 2020, l'article 28 prévoit qu'un état peut dénoncer l'accord dans les trois ans de son entrée en vigueur. En pratique, cela laisse donc la possibilité à un état (par exemple, les États-Unis) de se retirer jusqu'en 2023 (2) ! La participation de la Chine étant

conditionnée à celle des États-Unis, cela rend l'accord bien fragile !

D'un autre côté, la route est encore longue avant que ce nouvel accord soit appliqué efficacement par les pays ayant participé à la conférence. En effet, il ne contient aucune précision sur les actions à entreprendre. L'objectif est défini, mais les moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre ne le sont pas. L'accord repose sur les « contributions volontaires des états » (3) c'est-à-dire les promesses de réduction des GES faites avant la conférence de Paris. Or tous les plans d'action nationaux sont nettement insuffisants et conduisent actuellement à un réchauffement de +3 °C et même plus !

Ces plans seront soumis à une première révision en 2018, puis seront corrigés tous les cinq ans, cette mesure étant censée pousser les états à revoir leur ambition à la hausse. Aucun mécanisme de sanction n'est mis en œuvre vis-à-vis des pays qui ne mèneraient pas à bien leurs engagements. En raison de la pression exercée par les États-Unis, ces contributions ne sont aucunement contraignantes : chaque état est libre de proposer ce qu'il veut et de le réaliser s'il le veut. Un tel système reposant uniquement sur l'engagement volontaire des pays n'offre donc aucune garantie de succès. Notons encore que des secteurs polluants de première importance, comme l'aviation civile ou le transport maritime ne sont même pas mentionnés.

Enfin, il était prévu d'accorder une aide aux pays du Sud pour s'adapter aux changements climatiques et se développer dans le cadre d'une économie faible en carbone. Un fonds de 100 milliards de dollars par an avait été promis lors de la COP de Copenhague en 2009. Aucune précision sur les modalités de ce financement n'est mentionnée dans l'accord de Paris. On ne sait toujours pas qui va payer, ni quand, ni comment. Ici aussi, il semble donc qu'il y ait un désaccord profond entre le but à atteindre et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Tout reste à faire !

L'accord de Paris devrait cependant marquer un tournant et constituer un catalyseur pour forcer le changement. Si nous voulons une chance raisonnable de limiter le réchauffement à +1,5 °C, les pays doivent revoir fondamentalement leurs politiques énergétiques pour abandonner les énergies fossiles (désinvestir), stopper la déforestation et accélérer le développement des énergies renouvelables. Une définition claire de ces objectifs est indispensable pour orienter la stratégie des investisseurs et des entreprises qui construiront notre avenir énergétique.

La conférence de Paris s'est accompagnée d'une énorme mobilisation de la population partout dans le monde : plus de 570.000 personnes ont participé aux 2.300 marches pour le climat !

Cela prouve que les citoyens ont pris conscience de leur responsabilité et demandent à leurs dirigeants politiques de

prendre enfin les décisions qui s'imposent. C'est grâce à toutes les initiatives citoyennes, grâce aux collectivités locales qui s'engagent pour un changement profond des modes de production et de consommation qu'on pourra avancer. Chaque nouvelle éolienne, chaque panneau solaire supplémentaire, chaque action visant à économiser l'énergie, chaque effort pour une mobilité douce nous rapproche de la solution. **« La COP 21 ne sauvera pas le climat, mais les énergies renouvelables et la mobilisation citoyenne le feront »**

Denise Morissens

- (1) COP 21 : 21ième Conférence des Parties
(2) www.etopia.be « Que penser de l'accord de Paris ? »
(3) « Intended Nationally Determined Contributions » : INDC

Plus propres nos rivières ?

Le contrat de rivière Dyle Gette, dans lequel Lasne Nature est partenaire, tout comme la Commune de Lasne, prône une approche globale du cours d'eau en considérant tous ses aspects (qualitatifs, quantitatifs, hydrauliques...) à l'échelle d'un bassin versant. Son champ d'action est par conséquent très étendu. Les partenaires (institutions, fédérations d'entreprises, associations...) s'engagent, dans une démarche volontaire, à réaliser un programme d'actions. Ces engagements peuvent consister en la réalisation des travaux d'égouttage et la construction de stations d'épuration, l'aménagement de bassins d'orage, la protection des zones humides, la formation de cantonniers de rivière, la résolution des atteintes aux cours d'eau, la mise en œuvre de campagne de sensibilisation, la réalisation d'inventaires de terrain... et bien d'autres.

Une mise à jour de la liste des « points noirs » vient d'être publiée. Pour notre commune, plus de 70 points noirs ont été identifiés, sur tous les cours d'eau de la commune. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 19 dépôts de déchets
- 13 entraves
- 20 érosions des berges
- 6 ouvrages dégradés
- 1 protection de berge
- 16 rejets d'eaux usées

Les premier et dernier points sont particulièrement sensibles et prioritaires (ce sont des pollutions environnementales) car ils engendrent une pollution permanente des cours d'eau, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer sur l'aval du cours d'eau (la mer) et la chaîne alimentaire. Les points étant précisément identifiés, nous espérons que nos autorités mettront tout en œuvre afin de rendre nos rivières toujours plus propres.

Plus d'infos, consultez <http://www.crdg.be/site/index.php>



Grand succès de la soirée consacrée à la permaculture !

En ce vendredi 12 février, plus de 150 amoureux de la nature et des jardins se sont réunis pour s'informer sur la permaculture, concept encore peu connu mais déjà très largement apprécié par les experts de l'agro-écologie.



Lasne Nature avait invité Guy Basyn, qui pratique la permaculture depuis de nombreuses années dans sa ferme du Boissonnet à Chaumont-Gistoux (1).

La permaculture, c'est cultiver fruits et légumes sans engrais ni pesticides, en consommant très peu d'énergie, en respectant la nature et en favorisant l'interdépendance qui existe dans les écosystèmes naturels. Cela va plus loin que l'agriculture biologique qui conserve certaines pratiques de l'agriculture traditionnelle. C'est aussi une philosophie de vie dont l'éthique peut se résumer ainsi : prendre soin de la Nature (sols, forêts, eau...), prendre soin de l'Humain (soi-même, la communauté, les générations futures), créer l'abondance et redistribuer les surplus (solidarité).

En plus de techniques bien connues comme le compostage ou la culture sur buttes, il est question ici de rechercher la complémentarité entre les espèces, d'économiser l'eau et l'énergie, de lutter contre l'érosion grâce à des haies bocagères et d'intégrer tous les éléments d'une gestion écologique de l'espace, comme l'éco-construction et les énergies renouvelables. Le sol n'est pas retourné, il est toujours couvert de mulch ou de paillis pour être protégé, chaque élément vient nourrir les autres, les déchets deviennent ressource et enrichissent en permanence le biotope. Les nuisibles sont éliminés par leurs prédateurs : « s'il y a des limaces, c'est que les tondeuses ont fait fuir les hérissons » ! Pas de désherbage non plus, puisque selon Guy Basyn : « une mauvaise herbe est une herbe dont on n'a pas encore compris l'utilité ». Il nous présente de nombreux légumes vivaces comme le fenouil, la rhubarbe, le

chou Daubenton, l'ail des ours, la consoude, l'oseille ...

Un premier film illustre la possibilité de cultiver une petite parcelle urbaine de 45 m² et d'y récolter 250 kg de légumes bio (2), en respectant la vie du sol et la diversité biologique.

Ensuite, Guy Basyn nous montre un film sur la Ferme du Bec Hellouin, grand domaine agricole exploité en permaculture au cœur de la Normandie (3).

Les questions furent nombreuses. Pour répondre à l'intérêt manifesté par tous les participants, des visites de la Ferme du Boissonnet seront organisées en mai prochain.

DM

(1) <http://www.lafermeduboissonnet.be>

(2) <https://www.youtube.com/watch?v=YGqnXOdvDPk&feature=youtu.be>

(3) <http://www.fermedubec.com/permaculture.aspx>



Migration des Batraciens 2016

Voulez-vous consacrer 2 h un soir au sauvetage des batraciens route de La Marache ?

Nous avons besoin d'aide en mars/avril.

Contactez-nous : batraciens@lasne-nature.be

Nouvelles de nos Réserves Naturelles

1. Réserve du Ru Milhoux

Le site a été abondamment inondé suite aux importantes pluies et aux chutes de neige de ce début janvier.

Il a donc été nécessaire d'attendre le gel pour terminer la campagne annuelle de fauchage de la roselière.

Suite aux récentes tempêtes, nous avons dû dégager et tronçonner quelques arbres tombés.

Le site de la photothèque a bien progressé en 2015. Nous pouvons compter aujourd'hui quelques 635 photos et 250 espèces différentes, les catégories les plus importantes étant, dans l'ordre, les insectes, les fleurs et les oiseaux.

2. Réserve du Bois de l'Épine

Des travaux de dégagement de la partie centrale du site ont été entrepris par une équipe enthousiaste et dynamique qui a pu ainsi découvrir petit à petit un ancien bras mort de la Lasne.



Suite aux précipitations importantes et grâce aux travaux de déblaiement et à la réalisation d'un petit barrage, cette dépression est à présent à nouveau remplie d'eau.

Ceci contribuera à accroître encore la biodiversité que l'on pourra rencontrer dans la Réserve.

Une nouvelle photothèque a été créée pour cette Réserve du Bois de l'Épine.

Elle compte déjà en ce début janvier 2016 quelques 20 photos et 17 espèces.

Avis aux amateurs.

L'avis de nos lecteurs

J'ai été quelque peu dérangée à la lecture du " mot du Président ", écrit pour les 25 ans de Lasne-Nature. Sans remettre en cause le moins du monde les mérites de l'association, il me gêne d'entendre dire qu'à Lasne, en 1990, " la situation de l'environnement était déplorable... l'urbanisation galopante, les déchets étaient en croissance, la population n'était pas consciente des pollutions... ". Voilà qui est peu flatteur pour les Lasnois de l'époque !

Si ma famille et moi-même nous nous sommes installés à Lasne, dans les années 1980, c'est parce que nous étions soucieux d'un environnement de qualité : Lasne était une commune " verte " et bien décidée à le rester, au contraire de ses communes voisines. Certes, il n'y avait pas d'éco-conseiller communal (c'était rarement le cas dans les petites communes), mais l'urbanisation " galopait " moins qu'aujourd'hui et le caractère semi-rural de la commune était bien conservé.

Qu'il importe de préserver ce bien précieux et que Lasne-Nature a apporté et apporte une importante contribution à cette tâche ne fait aucun doute. Et je vous soutiens pour vos multiples activités constructives au sein de notre commune.

C.P.

Après 8 années de mobilisation citoyenne, la « Semaine Sans Pesticides » en Wallonie se mue en un « Printemps » !

Du 20 mars au 20 juin 2016, des actions sont mises en place et proposées à la population : balades ou visites guidées, démonstration d'outillage de désherbage, bourses de plantes, informations sur les abeilles... les actions visent à éclairer les liens qui existent entre les pesticides et la santé.

Adalia, qui organise l'évènement avec la Wallonie et Natagora, convie professionnels et particuliers à participer aux activités menées sur l'ensemble du territoire wallon.

Email : info@adalia.be [2]

Téléphone : 04 250 95 82

<http://www.printempssanspesticides.be>





La lutte contre les « mauvaises herbes »

Les « mauvaises herbes » ou adventices désignent toutes les plantes qui poussent naturellement là où nous ne le désirons pas. Le terme « mauvaise herbe » est impropre vu les qualités que ces plantes recèlent parfois (pharmaceutiques, culinaires, phytosanitaires, rôle dans l'écosystème, etc.). Ainsi, la pâquerette présente des propriétés anti-fongiques vis-à-vis de champignons à l'origine de maladies cryptogamiques comme la graphiose qui a décimé la plupart des ormes d'Europe continentale et d'Angleterre. La menthe, si prolifique, fait merveille en cuisine et attire les pollinisateurs.

Nous voulons éliminer ces herbes car elles se développent au détriment des plantations. En effet, bien adaptées à leur environnement, elles peuvent étouffer les semis à croissance lente et concurrencent les plantes pour l'utilisation de l'eau et des nutriments. Elles peuvent servir d'abri aux limaces, insectes et autres parasites. En poussant n'importe où, elles contiennent à l'ordre et l'harmonie des massifs décoratifs. Question de goût et de mode. On notera qu'elles servent aussi d'abri à bon nombre d'auxiliaires du jardin... mais on peut comprendre qu'on ait aussi envie d'en réguler l'expansion.

Dans la lutte contre les mauvaises herbes, l'industrie phytopharmaceutique nous propose de recourir à des herbicides commerciaux, cocktails chimiques efficaces mais dangereux pour l'environnement et la santé. Heureusement, nous pouvons aussi nous débarrasser de ces hôtes indésirables sans empoisonner notre jardin.

Comment limiter le développement des mauvaises herbes ?

Les mauvaises herbes peuvent être sarclées. C'est un travail physique ardu demandant de la patience mais pour ceux qui aiment le jardinage, c'est aussi un passe-temps agréable. Les herbes enlevées sont laissées sur le sol pour servir d'engrais vert ou sont mises sur le tas de compost. Idéalement, on interviendra au fur et à mesure de leur croissance et assurément avant que les herbes soient en graines. On peut aussi ébouillanter les mauvaises herbes sur un sentier, un trottoir, une allée avec l'eau de cuisson des aliments. Il est déconseillé d'utiliser de l'eau salée. Bien qu'efficace contre les adventices, le sel modifie la nature du sol et tue les plantes qui n'apprécient pas les milieux salins.

Certaines cultures (potiron, pomme de terre, tomate, engrais vert de seigle), grâce à leur développement important ou aux techniques culturales utilisées, limitent les mauvaises herbes dans les cultures ultérieures. Voir fiche-conseil n° 77 « L'association de cultures ». (<http://www.ecoconso.be/L-association-de-cultures>)

Le sol nu entre les plantes peut être couvert de matières organiques finement broyées et partiellement décomposées (technique du mulching). Ce mulch inhibe dans une large mesure la germination de plantes adventices. En outre, il enrichit le sol en humus et maintient une humidité favorable. Si quelques adventices réussissent à percer, il est alors plus facile de les arracher, la terre restant meuble sous un paillis. Le paillage peut se faire à l'aide de broyat de végétaux récoltés

dans le jardin ou acheté en jardinerie. À noter que les tailles de haies de conifères acidifient le sol, de même que les écorces de pin vendues en jardinerie. À n'utiliser qu'à dessein, donc, ou en mélange avec d'autres paillis (maximum 20 % de résineux).

La technique du « faux-semis » est également efficace. Le sol est préparé quinze jours avant le semis, favorisant ainsi la germination des graines d'adventices enfouies dans le sol. Au moment du semis, ces mauvaises herbes sont enlevées d'un coup de rateau. Évitez de le faire avant une ondée car les herbes laissées en place risquent de reprendre.

L'apparition de mauvaises herbes peut être limitée par le semis ou la plantation de plantes « couvre-sol ». Ce sont des végétaux vivaces, bas et couvrants, de préférence indigènes (lierre, petite pervenche, muguet, lamier, bugles, etc.).

Le désherbage thermique est une solution aisée et efficace pour l'entretien des dallages, bordures, trottoirs, graviers. Trois à cinq passages par an sont nécessaires. En effet, cette technique ne détruit que les parties aériennes de la végétation. Dès lors, les graines enfouies dans le sol peuvent encore germer. Il faut prendre certaines précautions : faire attention au mobilier en plastique et au risque d'incendie des feuilles mortes, des aiguilles de résineux... Sur les pavés, les dallages et les trottoirs, un brossage énergique enlève les plantules indésirables.

Pour la plupart des espèces vivaces (liseron, chardon, renoncule rampante, rumex...) il faut agir quand les plantes sont les plus fragiles : au printemps ou au début de l'été quand les racines ne sont pas encore vigoureuses (rumex, chardon, liseron, renoncule), en été pour le chiendent car la chaleur est propice à la destruction des racines coriaces. Pour les ronces, les framboisiers et autres plantes sarmenteuses la période idéale d'arrachage se situe dans les dix derniers jours de juin, à répéter pendant deux ou trois ans.

On récidivera mi-août à septembre pour le chardon et l'ortie, avant que ces espèces ne montent en graines.

Les herbicides

Au regard de la loi, toute substance toxique ou phytotoxique, d'origine synthétique ou naturelle, destinée à détruire les végétaux est un herbicide. Les herbicides se répartissent en plusieurs groupes :

- les herbicides totaux, qui détruisent la totalité de la végétation ;
- les herbicides sélectifs qui, utilisés dans certaines conditions, détruisent les adventices mais pas les cultures ;
- les défoliants ou défanants, qui détruisent la partie aérienne des végétaux (par ex. avant la récolte des pommes de terre).

Certains herbicides à faible impact sont tolérés dans la lutte écologique contre les mauvaises herbes :

- Les acides gras sont des savons herbicides qui détruisent la couche de protection des végétaux, provoquant leur dessèchement. Ils ne détruisent pas les racines des vivaces bien implantées et ne laissent pas de résidus toxiques dans le sol.
- L'acide acétique (vinaigre d'alcool) en

pulvérisation brûle les feuillages et tue les jeunes plants. Il n'a pas d'effet sur les racines.

• La farine de gluten de maïs n'est pas véritablement un herbicide mais un inhibiteur de germination, encore appelé herbicide de pré-levée. Elle est homologuée au Canada depuis 2004 dans la lutte écologique contre les adventices telles que les pissenlits, le plantain, le chénopode. Elle existe sous forme de paillettes ou de pellets. Cette dernière forme est à recommander : elle résiste au vent, aux intempéries, son action anti-germinative dure de 6 à 8 semaines. Outre son action anti-germinative, la farine de gluten en se dégradant apporte de l'azote et constitue un bon engrais.

On entend recommander le sulfate de fer comme anti-mousse dans les pelouses. La mousse est souvent le signe d'un sol acide, ombragé et humide. Le sulfate de fer détruit la mousse, qu'il faut enlever par scarification, pour ensuite semer à nouveau de la pelouse. Les conditions restant les mêmes, le fer résiduel encouragera une nouvelle prolifération de mousse en un cercle vicieux.

On choisira de préférence un gazon approprié au sol, à l'exposition et à l'utilisation. Une pelouse variée, fleurie permettra un entretien régulier sans pesticides, avec peu ou pas de problèmes de mousse. On peut aussi sacrifier une partie de la pelouse pour créer un jardin d'ombre avec des plantes adaptées. L'amendement du sol avec de la chaux ou de la cendre permet aussi de réduire l'acidité du sol mais on doit alors renouveler régulièrement l'opération.

Le chlorate de soude est un herbicide total, utilisé aussi pour dévitaliser les souches. Son usage devrait être proscrit ou en tout cas restreint à des surfaces non cultivées comme les cours, les terrasses, les trottoirs. Là aussi toutefois, il convient de prendre garde au ruissellement. En effet, le chlorate de soude se dégrade en un sel nocif pour le sol où il persiste longtemps. Le chlorate de soude est faiblement toxique pour l'homme mais il peut être dangereux. Il est fortement explosif et rend inflammables les matières organiques qu'il imprègne. Attention à bien rincer les appareils et vêtements après usage !

Dans tous les cas, il vaut mieux tenter une solution mécanique ou biologique avant de recourir aux herbicides chimiques. Si toutefois vous souhaitez recourir à l'emploi d'un herbicide, certaines précautions relatives à la sécurité et la santé doivent être respectées.

Enfin, beaucoup de plantes indésirables dans le jardin sont cependant utiles en cuisine : pissenlit, plantain, ortie, mouron des oiseaux, trèfle, et bien d'autres se mangent. Celles-ci et d'autres encore ont des propriétés médicinales. Et si, au lieu de les détruire, nous les cultivions pour nous en servir ?

Pour plus d'information...

- <http://www.ecoconso.be/fr/Lutter-contre-les-mauvaises-herbes#sthash.aNvCwMam.dpuf>

Extrait d'un article Ecoconso du 28 février 2013



Lasne Nature - Rapport succinct de l'AG

Ce rapport est l'occasion de voir l'étendue de nos activités durant une année ainsi que les thèmes qui ont retenu notre attention pendant ces douze mois.

Activités ponctuelles

- Octobre 2014 Les Jardins d'Aywiers
- Octobre 2014 Promenade trimestrielle au départ de Ransbeck
- Octobre 2014 Fête de la pomme à Cérroux
- Novembre 2014 Repas convivial
- Janvier 2015 Promenade et visite du Bois de l'Épine
- Mars 2015 Promenade trimestrielle au départ de Lasne
- Mars - avril 2015 Opération Migration des batraciens
- Mars 2015 Campagne « Lasne Commune propre »
- Mai 2015 Les Jardins d'Aywiers
- Mai 2015 Visite des deux réserves par des mycologues
- Juin 2015 La braderie de Lasne
- Juillet 2015 Promenade trimestrielle vers Bousval
- Août 2015 Construction d'un ponton à la réserve du ru Milhoux
- Août 2015 Accueil d'enfants en stage Cesam à la réserve du ru Milhoux
- Août 2015 Accueil d'un groupe de promeneurs à la réserve du ru Milhoux
- Chaque mois Travaux mensuels dans nos deux réserves naturelles

Autres activités des différentes cellules en 2014-2015

Cellule Batraciens

- Début de migration tardive (17 mars) alors qu'elle peut débuter le 15 février.
- La cause, la température nocturne en dessous de 5 °C.
- La conséquence, 1728 batraciens ramassés le soir à La Marache (contre 2000 les autres années) avec toujours un nombre de tritons bas depuis 4 ans (de 200 à 75, 55, 22 et maintenant 32).
- Les bénévoles ont été mis à rude épreuve aussi car la migration a duré jusqu'au 15 avril.

Cellule Mobilité

- Vigilance assurée

Cellule Urbanisme

- Suivi des enquêtes publiques avec courriers émis par Lasne Nature
 - 05/12/2014 : projet d'extension des établissements Brichart à Cérroux
 - 02/02/2015 : création de quatre lots rue de Caturia
 - 15/04/2015 : Demande de suppression du sentier 88 – Route de Beaumont.
 - 06/07/2015 : Création de sept lots Route de Beaumont / Grand Chemin.
 - 13/07/2015 : Société MATEXI – Construction immeuble de bureaux et habitation Chaussée de Louvain. Lettre pour obtenir copie du permis octroyé par le Ministre. Demande pour examiner les dossiers successifs.
 - 21/08/2015 : Construction d'habitation Chemin de la Maison du Roi (Dossier El Ghemary).
 - 28/09/2015 : Dossier Heraly : construction d'écuries pour chevaux rue à la Croix, Maransart.
 - 07/10/2015 : Mise en place d'une friterie Route de l'État.
- Décisions prises sur les enquêtes par l'autorité compétente
 - 24/11/2014 : Recours au Conseil d'État – construction rue de la Chapelle Saint-Germain - refus
 - 06/01/2015 : Affaire Gilot – ferme chemin de Braine L'Alleud - Refus du Gouvernement wallon.
 - 27/03/2015 : Extension du parking zone de police route de Genval - accepté
 - 13/05/2015 : le Ministre wallon du Patrimoine, Maxime Prévot, signe un arrêté de classement pour de nouvelles zones du site du champ de bataille de Waterloo. La surface protégée est quasiment doublée, mais le village de Plancenoit est finalement exclu du périmètre. Une bonne nouvelle pour ses habitants.
 - 11/06/2015 : création de quatre lots rue de Caturia – accepté
- Sous surveillance - Pas d'avancement notable :
 - Projet d'aménagement de la rue d'Anogrunne
 - Projet du plan de développement des énergies

renouvelables (éoliennes)

- Travaux récurrents
 - Suivi des EP's sur site et à la commune : ± 60 EP's consultées sur l'année
 - Contacts réguliers avec le Service Urbanisme de la commune
 - Participation à la CCATM

Cellule Eau et Pollutions

- Administrateur au CA de l'asbl Contrat de rivière Dyle-Gette depuis 2009
- Participation aux groupes de travail du Contrat de rivière Dyle-Gette
- Opération « Commune propre »

Cellule Chemins et sentiers

- Entretien du balisage des promenades :
 - réunion avec l'échevin de l'Environnement pour préciser la coopération Commune/Lasne Nature dans le balisage des promenades.
 - deux sorties sur le terrain avec les ouvriers communaux (installation de poteaux, balises, plaques sentiers).
 - trois sorties Lasne Nature seule pour mettre à jour le fléchage des promenades.
 - En cours : inventaire des problèmes restants et du matériel nécessaire. Suite à l'accord avec la commune, nous allons devoir dessiner les plaques et flèches : nous venons de recevoir les pochoirs

Sentiers 71 et 73

- Réunion avec notre avocat
- trois réunions avec le service Patrimoine (dont deux avec l'échevin M. Dagniau) pour discuter des actions à entreprendre afin de rouvrir ces sentiers
- Sortie sur le terrain pour valider la promenade 25 et voir les obstacles sur le tracé du 71 vers la chaussée de Louvain.

Autres sentiers « perdus »

- Contact pris avec les propriétaires et les riverains du début du sentier de la Gripelotte (près de la place de Renival).
- Discussion avec le service Patrimoine (et M. Dagniau) sur les possibilités de réouverture (en particulier celui de la Gripelotte).

Contact avec les amis de Bousval

- Réunion avec leurs représentants sur la collaboration possible.
- Participation à une sortie commune sur le terrain pour la promotion de deux sentiers à problème

- Articles pour le bulletin et organisations de promenades (trimestrielles + fête de la Pomme)

- Réponses aux mails adressés à la boîte « Sentiers » avec régulièrement un déplacement sur le terrain

Cellule Plantes et semences

- Les ventes aux Jardins d'Aywiers de mai sont supérieures à celles d'octobre (plus de visiteurs/acheteurs)
- L'offre de plantes proposées depuis cinq ans a été étoffée, ce qui a aussi boosté les ventes
- 40 % du CA de la cellule est réalisé lors de ventes à la maison (semences, plantes, plants de tomates)
- Merci à toutes celles et ceux qui contribuent de manière ponctuelle ou régulière à notre cellule P&S

Les réserves naturelles

- Dans la nouvelle Réserve du Bois de l'Épine, poursuite des travaux de déblaiement des monceaux de bois laissés sur place lors de l'abattage des peupliers avant l'acquisition par Lasne Nature.
- Outre les travaux d'entretien cités ci-dessus, on peut souligner les réalisations suivantes durant la période :
 - Fabrication et mise en place d'un ponton le long de l'étang du ru Milhoux (grâce aux subsides de la Province du Brabant wallon)
 - Réalisation d'une barrière naturelle (tiges de saules)

du 26 novembre 2015

entrecroisées) entre l'étang et l'abri du ru Milhoux

- Achat de deux brouettes avec les subsides obtenus de la province

- Bonne évolution de la photothèque de la Réserve du Ru Milhoux qui comprend, à l'heure actuelle, quelques 620 photos illustrant plus de 240 espèces différentes, animales et végétales.

- Les familles les mieux représentées sont bien évidemment les insectes (81 espèces), les fleurs (70 espèces) et les oiseaux (26 espèces).

- Il reste certainement encore de nombreuses espèces à débusquer. Appel sera fait à des spécialistes dans différentes disciplines...

Autres activités

- Édition du bulletin trimestriel (numéro 104 en décembre 2015)

- Répartition des 5900 exemplaires du bulletin

- 5645 par 38 distributeurs

- 180 par la poste dont 2 à l'étranger

- 35 dans les services communaux

- Sont joints aux bulletins :

- Cartes de membre : ± 150 par envoi

- 1er rappel : ± 120 par envoi

- 2ème rappel : ± 20 par envoi

- Vente de polos et tee-shirts, cartes postales, semences, nichoirs...

- Mise à jour du site internet

- Participation de plusieurs membres au PCDN de Lasne

- Participation à des réunions organisées par d'autres associations, dont IEW, le CRDG...

Rapport financier

Décharge aux administrateurs

Perspectives pour l'exercice 2015-2016

• Lasne Nature a eu 25 ans en 2015

• Réserves naturelles

• Organiser des visites guidées dans les deux réserves pour des publics ciblés : riverains, voisins, écoles... Objectif : e.a. accroître le nombre de participants aux travaux d'entretien

• Réaliser et mettre en place des panneaux didactiques dans la Réserve du Ru Milhoux.

• Ces panneaux illustreront principalement la vie aquatique que l'on peut rencontrer dans les étangs et le ru.

• Ils serviront de support lors des visites guidées...

• Lancement d'une photothèque pour la Réserve du Bois de l'Épine. Il est intéressant de démarrer ce projet sans trop tarder de façon à être en mesure de jalonner les progrès au fur et à mesure de la valorisation du site.

• Cellule Plantes et semences

• Quel avenir pour la Cellule P&S ?

• Continuer à davantage faire connaître la Cellule P&S de Lasne Nature : en parler autour de soi, à ses amis, à ses voisins...

• Conscientiser les jardiniers afin qu'ils pensent à nous proposer leurs plantes excédentaires au lieu de les jeter ou de les mettre au compost !

• Étoffer notre sélection de plantes tout en privilégiant les plantes de « chez nous » afin de préserver la biodiversité.

• Comment aider la Cellule P&S ?

• Notre petite équipe a toujours besoin d'aide dans les activités suivantes :

• Dédoublage des plantes devenues trop grosses et leur mise en pot

• Bouturage de rosiers ou autres plantes de chez nous

• Mise en pot des plantes excédentaires pour le printemps

• Prise à domicile des plantes offertes et mise en pot de

celles-ci

• Site internet

Le développement d'un nouveau site est en cours

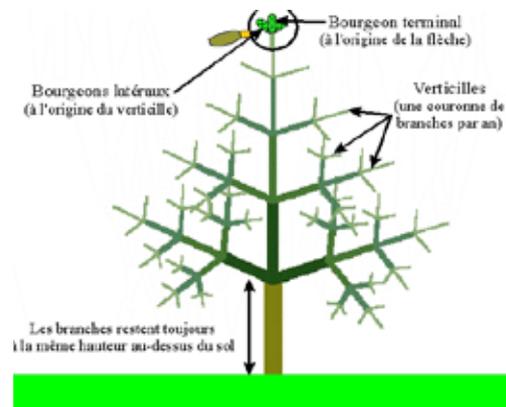
Présentation du budget 2015-2016

Willy Calleeuw
Président

La CROISSANCE des VÉGÉTAUX

Après la germination, comment les plantules vont-elles grandir ? Les éléments indispensables sont l'eau, la lumière, les sels minéraux et le CO₂. Un ensemble de changements irréversibles vont se produire au cours du temps : croissance de la tige par allongement des entrenœuds, croissance des racines, multiplication des cellules, multiplication et croissance des feuilles...

Contrairement à la plupart des animaux, les végétaux présentent une croissance indéfinie, c'est-à-dire qu'ils poursuivent leur croissance tout au long de leur vie. Prenons le cas des arbres qui vivent plusieurs années : leur croissance, à la fois en longueur et en épaisseur, recommence chaque printemps. Elle est donc discontinue, autant pour l'apparition de nouveaux rameaux formés par l'éclosion des bourgeons qui ont passé l'hiver en vie ralentie, que pour la croissance du tronc en épaisseur. La croissance en longueur se fait par les extrémités de l'axe terminal, des branches latérales et des racines, mais la répartition de la matière ne se fait pas au hasard : la hauteur de l'arbre est adaptée à son diamètre et à son ancrage dans le sol. On peut donc dire que cette croissance est « intelligente » et assurera le nécessaire équilibre dont ils ont besoin pour ne pas se renverser, mais aussi pour mieux assurer la conduction de la sève. Le développement des racines est aussi en rapport avec le développement de la couronne de l'arbre.



N'hésitez donc pas à fixer une balançoire aux branches basses de votre grand noyer, elle ne s'élèvera pas quand l'arbre grandira... Les branches d'un arbre demeurent toujours à la même hauteur par rapport au sol.

La croissance se fait à partir de tissus (méristèmes) où les cellules, peu différenciées, ont gardé le pouvoir de se diviser activement. Au niveau de ces méristèmes, des hormones de croissance (auxines) sont synthétisées. Ces hormones assurent l'allongement des cellules. Les méristèmes de l'axe terminal et des branches sont situés dans les bourgeons. Ceux-ci contiennent la plupart, voire la

totalité des informations qui conditionnent la pousse de l'année suivante (nombre de nœuds, de branches, de feuilles, etc.). La croissance en grosseur est assurée, pour les arbres, par le cambium, fine couche de cellules située entre l'écorce et le bois. Le cambium produit vers l'intérieur un anneau de bois et vers l'extérieur (vers l'écorce) un anneau de liber. L'anneau de bois est constitué de petits canaux qui conduisent la sève brute qui monte vers les feuilles.

Les petits canaux du liber conduisent la sève élaborée fabriquée dans les feuilles et qui redescend dans tout l'arbre. Chaque année, de nouveaux « cercles » de canaux se forment pour assurer le transport de la sève, tandis que les canaux de l'année précédente se bouchent.

La partie vivante et cruciale de l'arbre se trouve donc... juste sous l'écorce ! Voilà pourquoi il ne faut pas l'entailler ou graver quoi que ce soit, au risque de causer de véritables dommages à l'arbre.

Lorsqu'on sectionne un arbre, le cambium et le liber, tissus vivants, sèchent et disparaissent rapidement. Il ne reste plus de l'écorce que le liège à l'extérieur et le bois à l'intérieur.

Marie Bronchart



Les chemins et sentiers de Lasne (15)

Sentier n°106 (La) et Chemin n°13 (La) « de la Hussière »

NB : après le numéro du sentier nous indiquons l'initiale du village auquel il appartient, puisque un même numéro peut être présent dans différents villages (La=Lasne).



Nous allons cette fois-ci nous rendre dans le cœur du village de Chapelle, à côté de la petite église Saint Lambert. Parmi les nombreuses possibilités de promenade, l'une d'entre elles nous permet de rejoindre la plaine de Cérroux via un sentier tortueux et un large chemin portant le même nom « La Hussière ».

Ce nom n'a rien à voir avec les hussards de Napoléon qui ne sont en fait jamais passés dans le coin, mais vient d'un bois, aujourd'hui disparu, plein d'arbrisseaux du genre houx.



Partant du petit parking situé rue du Culot en face de la ruelle du Curé (à deux pas de l'église), nous prenons à droite le sentier 106 de La Hussière.

Ce sentier passe entre des maisons pour aboutir, 100 m plus loin, à la rue du Couvent que nous prenons sur la droite pendant 20 m avant de retrouver notre sentier sur la gauche.

Il croise alors le sentier 105 du Pachi Monnetia, traverse la rue de la Forge et se poursuit, très étroit, en zigzagant entre



deux haies puis à l'arrière de prairies où l'on peut voir des poules et des ânes bien sympathiques...



... et aussi des chiens qui n'apprécient pas toujours notre passage ! Nous traversons encore une drève privée menant à un château et, après avoir parcouru 800 m le sentier se termine à un tourniquet où nous prenons à droite le chemin n° 13 dit aussi « de la Hussière ».



Ce chemin est asphalté au début et ensuite en terre. Il passe entre des champs et les installations du centre équestre. Il croise le sentier du Marandelle et devient creux.

Au sortir du chemin creux l'église de Cérroux apparaît au loin et rapidement le chemin rejoint le chemin n° 1 dit « Grand Chemin ». Nous avons parcouru 2 km depuis notre départ de l'église de Chapelle, et la plaine de Cérroux est maintenant devant nous.



Si nous le voulons, nous pouvons maintenant rejoindre la place de Cérroux via le Grand Chemin et le chemin de Moriensart.

Philippe Dewael

Nos promenades

Ce 24 janvier, le temps est couvert, mais sec, et en plein réchauffement depuis l'épisode de gelée de la mi-janvier.

Voilà les conditions idéales pour découvrir le parcours préparé par Anne et Philippe.

D'Aywiers vers La Marache avec le retour par Genleau, c'était vallonné, parfois boueux, mais toujours en dehors des voiries avec trafic motorisé. C'était encore une bonne raison d'apprécier notre réseau de chemins et sentiers, véritable alternative pour le déplacement en mode doux.



Votre cotisation * vous donne droit à votre carte de membre et est valable jusqu'à l'année prochaine à la même date.

***10 € minimum à verser au compte 001 2326233 55 de Lasne Nature.**

Regardons nos Batraciens

Les proies : les insectes

Les batraciens se nourrissent de proies très variées : nous avons déjà vu dans nos précédents bulletins qu'ils mangent des mille-pattes, des cloportes, des vers, des limaces, des araignées. Voyons maintenant quels sont leurs insectes favoris.

Les insectes forment les 80 % de toute la faune, ils ont colonisé tous les milieux et par leurs rôles différents ils sont essentiels à l'équilibre de la nature.

On reconnaît un insecte type à son corps divisé en 3 parties : tête, thorax et abdomen. Comme il est recouvert de chitine sa croissance se fait par mues successives (4 à 10 suivant l'insecte). La tête porte les antennes, les yeux à facettes très développés et les pièces buccales. Le thorax porte les 3 paires de pattes et 2 paires d'ailes. L'abdomen contient les principaux organes. On distingue les différents ordres d'insectes d'après l'aspect de leurs ailes, leurs pièces buccales et leur mode de développement de l'œuf à l'adulte.

Les Diptères constituent un apport nutritif primordial pour les batraciens ; il s'agit de mouches, moucherons, moustiques, taons...Le diptère n'a plus que 2 ailes ; les ailes postérieures sont réduites à des haltères en forme d'épingles qui



maintiennent l'équilibre ; elles sont bien visibles chez la tipule (photo).

L e s mouches ont une trompe buccale molle et aspirante (photo) qui leur permet de lécher les nourritures humides ;



on les trouve donc sur les matières en décomposition où elles remplissent un rôle très utile de nettoyage et disparition des charognes. Elles pourront aussi se retrouver sur nos aliments par ex. et transmettront ainsi toutes sortes de germes. Elles profitent de ce moment pour pondre leurs œufs et permettre le développement de leurs larves,



les asticots (photo). Ainsi se comportent la mouche bleue de la viande, la mouche à damiers (photo), la mouche verte... Cette trompe aspirante permet aussi de sucer le nectar des fleurs et d'assurer la pollinisation, rôle bien utile à l'heure où les abeilles sont en décroissance !

Les moustiques et les taons (photo) ont des pièces buccales piqueuses

et suceuses : en piquant ils injectent leur salive qui contient un anticoagulant indispensable pour ces suceurs de sang.



Notons que seules les femelles piquent (elles ont des poils sensibles à la chaleur et repèrent ainsi les proies dans l'obscurité) tandis que les mâles se nourrissent de nectar et pollinisent les fleurs. Contrairement aux mouches qui peuvent pondre dans les proies blessées et les dévorer de l'intérieur, les moustiques pondent dans l'eau et les taons dans la boue.

Dans les pays tropicaux mouches et moustiques sont d'importants vecteurs de maladies comme la maladie du sommeil, la malaria, la dengue... Tous fonctionnent sur le même principe : ils piquent un malade ou un animal infecté, sucent le sang avec le parasite et favorise le développement de celui-ci dans leur tube digestif ; ils piquent ensuite une personne saine, lui injectent leur salive contenant le parasite. Jusqu'à présent tous ces moustiques et mouches introduits chez nous par le transport aérien ou autre meurent pendant les hivers froids mais le changement climatique nous réserve peut-être d'autres surprises !

N.M Cellule Batraciens

MIEL OU

VINAIGRE

Aménagement de l'espace vert de la gare de Maransart



Quel changement ! Voici qu'une brousse s'est transformée en un endroit agréable et fréquentable. Ce sont les services communaux qui ont rendu le lieu propre et aéré, par un travail de taille drastique de la végétation qui avait envahi la place au cours du temps.

Arbres abattus rue d'Anogrune

Mais quelle mouche a donc piqué la



Commune de faire abattre les 3 arbres situés rue d'Anogrune, près de l'angle formé avec la rue du Bois Impérial ? Ceux-ci étaient anciens et s'intégraient parfaitement dans le décor du verger proche. Si un problème de visibilité existait à cet endroit, n'aurait-on pas pu opter pour la solution moins radicale que représente l'élagage et était-il utile d'abattre les 3 sujets, même ceux les plus éloignés de l'angle de rue ? La question reste posée..

Cimetières « verts »

Bravo pour notre commune. Elle se distingue ici pour ses initiatives innovantes en matière d'aménagement de nos cimetières. La commune a reçu le label « Cimetière nature » des mains du ministre wallon de la Nature. L'objectif est de mettre en avant une gestion plus écologique des cimetières. Lasne est la seule commune de Wallonie à voir ses sept cimetières au meilleur niveau.



Piste cyclable de la rue de la Lasne

Les travaux de réfection de la piste cyclable de la rue de la Lasne se sont poursuivis. La liaison Lasne vers Rixensart Bourgeois est désormais praticable.



Caillebotis du sentier « du champ d'Ohain »

Le passage proche du Smohain était souvent pénible par la présence permanente de boue. Il est désormais plus facile de cheminer d'Ohain vers Genleau par ce beau sentier n° 72 dit du Champ d'Ohain.



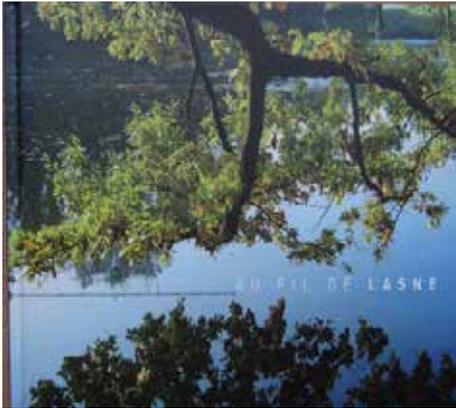


La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

• «AU FIL DE LASNE»



Prix : 24 € + frais d'expédition de 3,95 €.

Nos sacs en jute

Un sac à provisions en jute, aux dimensions 35 x 42 x 17 cm. Nous vous le proposons au prix de 5 € + frais de port hors Lasne.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.



Nos nichoirs et mangeoires

Les nichoirs et mangeoires sont en bois de sapin non peint.

• **NICHOIR** pour passereaux du genre Mésange : 12 €

• **MANGEOIRE** à suspendre ou poser : 10 €



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Nos cartes et guides

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.



• **TOPO-GUIDE N° 1**
«12 PROMENADES À LASNE»

• **TOPO-GUIDE N° 2**
«15 NOUVELLES PROMENADES»

Prix de chaque topo-guide : 9,50 € + frais d'expédition de 2,37 €. Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 3,95 €.



• **CARTE IGN**
au 1/10000 «210 km DE PROMENADES À LASNE»

Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,58 €.

• **CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE**

Carte reprenant tous les noms des chemins et sentiers de Lasne, avec index.

Prix copie en noir et blanc : 10 € + frais d'expédition : 2,37 €.

• **CARTES POSTALES EN COULEURS**

la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,79 €.



Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

• SACHET DE SEMENCES

le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 1,58 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Nos recettes



• **RECUEIL DE 25 RECETTES DE CUISINE à base de PLANTES SAUVAGES**

le recueil : 7 € + frais d'expédition : 1,58 €.

Nos nichoirs inédits

Notre amie Colette Pierson a façonné de ses mains des nichoirs en terre et les a cuits au four. Résultat, autant de merveilles uniques et incomparables. Nous vous les proposons au prix de 50 € la pièce.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte BE22 0012 6937 5847 de Lasne Nature à 1380 LASNE.



AGENDA

MARS 2016

- Sam 19 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Dim 20 **Promenade trimestrielle** Départ à 10 h place des Combattants et Déportés (école maternelle de Maransart) à Lasne. Durée estimée à 2 h. Infos 02 633 37 76.
- Jeu 31 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

AVRIL 2016

- Sam 16 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Jeu 28 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.
- Ven 29
au
Dim 1/5 **Jardins d'Aywiers** de 13 h à 18 h 30 le vendredi et de 10 h à 18 h les autres jours. Lasne Nature sera présente sur le site. Thème : **Les graines, c'est le miracle de la vie !** Renseignements sur le site www.aywiers.be

MAI 2016

- Sam 21 **Entretien de la Réserve du bois de l'Épine** Entre 9 h et 13 h, RV en face du 70 route de l'Etat à Lasne. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Jeu 26 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

JUIN 2016 (provisoire)

- Dim 12 **Braderie de Lasne** Lasne Nature sera présente sur le site.
- Sam 18 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h 30 et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Jeu 30 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEUW : 02 633 24 66

Secrétariat : secretariat@lasne-nature.be ou 02 633 27 64

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Réserve du Ru Milhoux : Thierry ROLIN : 02 633 28 78 ou milhoux@lasne-nature.be

Cellule Mobilité : mobilite@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Philippe DEWAELE : 02 633 37 76 ou sentiers@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64 ou lecon.verte@skynet.be

Cellule Plantes et Semences : Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEUW : 02 633 24 66

Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be
Site internet : www.lasne-nature.be

Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS
BE31 **0012 3262 3355** de Lasne
Nature asbl à 1380 LASNE
POUR NOTRE BOUTIQUE
BE22 **0012 6937 5847** de Lasne
Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 104

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	L	O	N	G	I	C	O	R	N	E
2	A	B	E	R	R	A	T	I	O	N
3	G	E	N	E	E		A	M	I	S
4	O	S	E		S	E		A	S	O
5	M	I		E		T		S	E	L
6	O	T	T	O	M	A	N		T	E
7	R	E	E	L		M	O	I	T	I
8	P		R	I		A	U	T	E	L
9	H	U	R	E		I	S	E		L
10	E	T	A	N	G	S		M	U	E

GRILLE N° 105

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- On fait de la gelée avec ses fruits.
- Se dit d'une cérémonie qui ne se produira plus.
- Pour une jeune plante – Est accumulé par les plantes de désert.
- Serrai les ris.
- Jetas son dévolu – Clé.
- Abraham y est né – Bloqua.
- Anion ou cation – Escalade une cheminée.
- Dévorées des yeux – Mettre au point.
- Balte .
- Menait une vie ascétique.

VERTICALEMENT

- On en fait des potages.
- Lieu de conférences – À l'avant du bâtiment.
- Abîmât – Sans bavures.
- Colorierai – Olive en mars.
- Nœuds de marin – Souvent pris pour nous.
- Sans aucun danger – Décoré.
- Symbole d'un alcalino-terreux – Fleurira à la fin du mois de mars.
- En Roumanie – Se porte l'hiver.
- Heureux homme – Tiges et feuilles de certains légumes.
- Avec ponctualité – Musarde.



La nature de mars à mai

Mésange bleue

En hiver, la **Mésange bleue** (*Parus Caeruleus*) virevoltait en de folles rondes avec ses cousines, la charbonnière, la nonnette et la boréale. Mais aujourd'hui, fini les joyeuses bandes et place à la vie de couple. Pour cela, le mâle ne chôme pas : aubade, vol nuptial en spirale, danse sautillante auprès de sa belle. Les plumes de sa tête sont toutes hérissées d'excitation. Il choisira alors une belle cavité, pourquoi pas dans



un bel arbre, pour y construire un nid. Les deux boules bleues savent alors ce qu'il leur reste à faire...

Violette

Parmi la dizaine de violettes (genre *Viola*) répertoriées en Belgique, la **violette odorante** (*Viola odorata*) est une espèce commune de notre flore. Elle fleurit de mars à mai, avec deux pétales violets dressés vers le haut et les trois autres tournés vers le bas. Elle pousse au bord des chemins et en lisière forestière. Pour apprécier son odeur douce, il faudra se pencher sur ces petites fleurs qui apparaissent à l'extrémité d'un fin pédoncule d'une dizaine de centimètres de haut, au milieu de feuilles vert foncé.



Crapaud

Dès les premières nuits douces, les **crapauds communs** (*Bufo bufo*) quittent leurs quartiers d'hiver en sous-bois, pour entamer une longue marche pré-nuptiale. Trotinant gauchement, ils se hâtent vers les mares et étangs du voisinage. Dès que le mâle rencontre une femelle (beaucoup plus grosse



que lui), il monte sur le dos de la belle. C'est elle qui poursuit le chemin, son fardeau amoureux sur le dos, jusqu'à l'eau où elle pond ses œufs aussitôt fécondés par monsieur crapaud. Les mâles étant en surnombre, la concurrence est rude, et la femelle se retrouve parfois en difficulté, la tête dans l'eau, avec plusieurs prétendants sur le dos.

Campagnol



Vous verrez peut-être surgir une petite boule de fourrure couleur cannelle d'un trou dans le sol de votre jardin. Avec des petits yeux, des oreilles courtes, une queue courte, il s'agit bien du **campagnol des champs** (*Microtus arvalis*). Il est actif de jour comme de nuit. Il creuse de nombreuses galeries, comportant plusieurs ouvertures. Il parcourt des petits sentiers qui relient les accès à ses galeries, et en chemin il cueille, ici un crocus, là un brin d'herbe, qu'il ramène à l'entrée et dans les galeries. Le campagnol des champs se nourrit aussi de racines, de fruits champêtres, de graines et, à l'occasion d'écorces et d'insectes. Il se reproduit presque toute l'année, mais surtout de mars à octobre. Les femelles peuvent avoir de trois à six portées par an, donnant naissance de deux à dix petits chaque fois.

Muguet

Pendant de longs mois, le **muguet** (*Convallaria majalis*) n'est pas visible dans la nature. Au printemps, la souche rampante et souterraine se redresse pour donner des feuilles et des fleurs.



Chaque hampe florale est entourée de deux feuilles. Les fleurs en forme de clochettes, au nombre de quatre à neuf, d'un blanc pur, pendent d'un seul côté. Si cette fleur très parfumée fut parfois utilisée en pharmacopée traditionnelle, attention au fruit, une baie rouge, qui lui est très toxique.

Lapin

Il est plutôt crépusculaire et nocturne notre **lapin** (*Oryctolagus cuniculus*). Il vit en colonies dans des endroits secs au sol meuble, dans lequel il creuse de vastes réseaux de terriers (la garenne). Ses petites crottes caractéristiques sont rondes, de 0,7 à 1 cm de diamètre. Elles sont nombreuses au voisinage des terriers, où déposées en tas réguliers, elles marquent le domaine de la colonie. Leur odeur avertit un éventuel intrus de la même espèce que la garenne est habitée. Chaque année, une lapine peut avoir jusqu'à cinq portées de trois à huit lapereaux.

